

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

A.D R.H. n° 15/1165

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions .

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Général du 27 juin 2014 fixant à 6 le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, et décidant le maintien de la parité au sein de ces instances ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 fixant la liste des représentants de la Collectivité Départementale au Comité Technique ;

VU l'arrêté départemental R.H. 15/34 du 9 janvier 2015 portant composition du Comité Technique, suite aux résultats de l'élection des représentants du personnel, du 4 décembre 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Sont désignés membres du Comité Technique en qualité de représentants de la Collectivité Départementale :

1 – Membres titulaires :

- Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental, Président es-qualité ou son représentant
- Monsieur Léopold VIGUIE, Conseiller Départemental, Président délégué,
- Madame Brigitte BAREGES, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Madame Maryse BAULU, Conseillère Départementale,
- Madame Marie-José MAURIEGE, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental,
- Madame Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Conseillère Départementale.

2 – Membres suppléants :

- Madame Monique FERRERO, Vice-Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Conseiller Départemental,
- Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Vice-Président du Conseil Départemental,
- Madame Frédérique TURELLA-BAYOL, Conseillère Départementale,
- Madame Marie-Claude NEGRE, Conseillère Départementale,
- Madame Catherine BOURDONCLE, Conseillère Départementale.

Article 2 : Sont désignés membres du Comité Technique, en qualité de représentants du personnel :

1 – Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre SALDANA (FO),
- Madame Sylvie DEPEYRE (FO),
- Madame Françoise MESSERLE (FO),
- Monsieur Michel REYNES (FSU),
- Monsieur Laurent GAILLARD (FSU),
- Monsieur Gilles PRATURLON (CGT).

2 – Membres suppléants :

- Monsieur William RAVALEUX (FO),
- Monsieur Thierry SOUSBANC (FO),
- Monsieur Jean-Claude AURIOL (FO),
- Madame Frédérique CAORS (FSU),
- Monsieur Nicolas PICOURET (FSU),
- Monsieur Christophe MERLHE (CGT).

Article 3 : L'arrêté départemental R.H. 15/34 du 9 janvier 2015 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,
le 19 mai 2015

Le Président,

*
* * *